



Mars 2025

FO COM \ LA POSTE
DOCAPOSTE BPO IS



NAO 2025

DEUX PETITS TOURS ET PUIS S'EN VONT..

PRIMES D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Le 22 janvier 2025, nous avons appris officiellement, lors de la réunion ordinaire du CSE, que le montant individuel de la prime de participation serait de 285 euros brut et que la prime d'intéressement serait de 975 euros brut, pour un temps plein et une présence totale sur l'année. Cette bonne nouvelle est le résultat de votre investissement et de votre implication.

NAO

Le résultat des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), risque d'en décevoir plus d'un.

Une fois de plus, les salariés, vont être soumis à une cure d'austérité. Ces « négociations », est-ce le terme qui convient ? - se sont déroulées en 2 rounds.

1^{er} Round, le 3 février 2025. La direction a passé en revue divers éléments chiffrés de l'exercice 2024 faisant apparaître globalement de bons résultats pour BPO

IS, confirmant ainsi la bonne santé économique et financière de notre société.

On nous a présenté le montant de l'enveloppe dévolue aux NAO : un budget, pour les non cadres qui n'ont pas été directement concernés par une hausse du SMIC en 2024, de 1,5% de la masse salariale chargée.

Pour rappel, la hausse du SMIC a permis d'augmenter de 54 euros brut, la rémunération mensuelle

de ceux qui en bénéficient. Pour les autres non-cadres (748 collaborateurs), la direction a proposé une revalorisation des salaires, **de seulement 27 euros brut**.

Pour les Cadres, la direction propose une augmentation individuelle (1,5% de la masse salariale chargée) sur une sélectivité de 70%, en priorisant celles et ceux qui n'ont pas eu d'augmentation les années précédentes.

NOS REVENDICATIONS

À l'issue de cette 1^{ère} réunion, la direction a demandé à chaque organisation syndicale de faire connaître leurs revendications. Voici les nôtres :

- Un montant de l'enveloppe NAO correspondant à 4% de la masse salariale.
- Une revalorisation de la grille des salaires minimum garantis, avec des décrochages absolument nécessaires et significatifs entre les différentes classifications.
- Une augmentation générale de 60 € brut pour les salariés n'ayant pas bénéficié en 2024 de la hausse du SMIC.
- Une augmentation de la prime d'ancienneté comme suit :
 - » Entre 5 et 9 ans => 20 € brut supplémentaires.
 - » De 10 à 15 ans => 30 € brut supplémentaires.
 - » De 16 à 20 ans => 40 € brut supplémentaires;
- Une augmentation des primes chauffeur, d'entretien de tenue et de la prime panier (à hauteur de 60% du montant du titre-restaurant journalier => 4,80 €).
- Une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant (10 € au lieu de 8 € actuellement).
- La mise en place de la PPV (Prime du Partage de la Valeur) avec une condition d'ancienneté.
- La mise en place d'une prime carburant pour les salariés qui prennent la voiture pour aller travailler.
- Une augmentation des primes SR (Salariés de Remplacement).
- La revalorisation de la prime Télétravail.

» Au-delà de 20 ans, 50 € brut supplémentaires.
/Ou bien des jours de congés supplémentaires en fonction du nombre d'années d'ancienneté.

- La renégociation des accords d'entreprise qui arrivent à terme (prime d'intéressement, prime de présentisme,...).

- La renégociation de l'accord sur la QVT et de l'accord sur la GEPP.

2^{ème} Round, le 12 février 2025, la direction revient vers nous pour nous faire une nouvelle proposition en précisant que ce serait la dernière pour ces NAO, et que cette proposition ne serait applicable que si un accord impliquant

la signature de la majorité des organisations syndicales était obtenu. En voici le contenu :

- Pour les non-cadres, le pourcentage d'augmentation n'est plus de 1,5% de la masse salariale, mais de 1,8% qui corres-

pondrait à une augmentation brute de 35 € au lieu de 27 € proposés initialement.

- Pour les cadres, même mode de calcul, mais avec 1,8% de la masse salariale chargée, avec le même taux de sélectivité.

NOTRE CONSTAT

1. SUR LE CONTEXTE : BPO IS est une société qui se porte bien financièrement, grâce entre autres, aux efforts de tous. Ce serait justice que de récompenser les salariés à la hauteur de leur implication.

Nous trainons le boulet des NAO 2023, où des syndicats ont cru bon de signer cet accord qui se révèle défavorable aux salariés. FO est la seule organisation syndicale qui a refusé de signer cet accord honteux. Notre organisation, soucieuse de l'intérêt de tous, a tout de suite compris que le fait d'intégrer au salaire de base les primes de technicité aurait automatiquement des effets pervers. Nous en voyons aujourd'hui les effets désastreux : les OT2, dans un contexte d'augmentation du SMIC, se retrouvent au même niveau salarial que les OT1. Drôle de conception de l'évolution professionnelle et du niveau des compétences. La grille de classification des postes (volontairement floue ?) établie à l'époque, unilatéralement, par la direction, sans aucune concertation avec les partenaires sociaux, fait de plus en plus de mécontents.

2. SUR LA MÉTHODE : La direction a réussi à trouver en une semaine un budget supplémentaire de 0,3% de la masse salariale (c'est évidemment bien trop peu). Mais, il y a un mais, leur deuxième et dernière proposition ne sera applicable que si la majorité des organisations syndicales signent cet accord. C'est une technique de négociation mais cela s'appelle aussi « arracher un accord », quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés.

FO NE SIGNERA PAS L'ACCORD PROPOSÉ !

Totalement inacceptable pour FO Com. Nous n'avons pas signé l'accord des NAO l'année dernière portant sur une augmentation de 40 euros brut, alors pour 27 euros cette année, encore moins.

En conséquence, FO Com, organisation syndicale responsable, revendiquant une vraie justice sociale, ne peut légitimement pas apporter son blanc-seing à cet accord qui apporte plus de frustration que de réelles satisfactions auxquelles nous aspirons tous.

FO continue inlassablement le combat pour une vraie reconnaissance par l'entreprise de l'investissement des salariés BPO IS. Joignez vos revendications aux nôtres. Soutenez-nous !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LA LISTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CI-DESSOUS



JULIEN REMOND

Délégué syndical central - Élu au CSE

06 07 57 99 26

fo.docapost.bpo.is@gmail.com



CHIRAZ KOUKI

Déléguée Syndicale - Éluée au CSE

06 12 72 95 65

chiraz.kouki@docaposte.fr



BERNARD GAUTHIER

Délégué syndical - Élu au CSE

06 14 64 69 49

bernard.gauthier@docaposte.fr

FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !